

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès- verbal de la séance du
18.02.2021 à 18h00

**SOUS LA PRESIDENCE DE
de M. Jean-Luc BALL**

Convocation adressée le 11 février 2021

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 16 Votes : 19

Membres titulaires présents et votants :

Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Frédéric HEYD - Betty HOLTZMANN - Gilbert SCHMITT - Rachel FLEITH - Christophe EBELE - Estelle DECKERT - Anne-Caroline THIBAUT - Véronique NOWAK - Aline ITZEL - Isabelle LEININGER - Maxime NOWAK - Corinne MEDAUER - Patrice MOOG

Membres excusés :

M. Dany WEISS donne procuration à M. Jean-Luc BALL
M. Grégory FRIEDMANN donne procuration à M. Christophe EBELE
Mme Angélique SCHNEIDER donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER
M. Christian FOU DA
Mme Aurélie LEIBEL
M. Sacha THOMANN
M. Denis LOUX

Membre absent :



ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 22 janvier 2021 ;
3. DETR 2021 – demande de subvention pour le projet de rénovation du chauffage (MLC/ESS/école maternelle) ;
4. DETR 2021 – Réaménagement de l'école maternelle ;
5. DETR 2021 – Rénovation de l'ancien magasin ATAC ;
6. Subvention à l'association S.N.E.M.M (**S**ociété **N**ationale d'**E**ntraide de la **M**édaille **M**ilitaire) ;
7. Programme O.N.F 2021 ;
8. Paiement des factures en investissement ;
9. Echange de terrains agricoles.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, il s'agit de l'autorisation de signature pour la constitution d'une servitude. Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Délib. N° 2021-13

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Anne-Caroline THIBAULT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-14

2) Approbation du Procès-Verbal du 22 janvier 2021

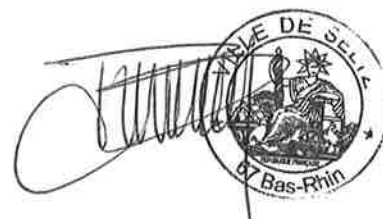
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-15

3) DETR 2021 – demande de subvention pour le projet de rénovation du chauffage (MLC/ESS/école maternelle)

La commune a lancé une étude de faisabilité pour la mise en place d'une pompe à chaleur pour différents bâtiments communaux. Il s'avère que la MLC et l'ESS sont très énergivores en matière de chauffage. C'est pourquoi, il y a lieu d'optimiser la gestion du chauffage (station et sous-station) de ces bâtiments avec notamment le remplacement de la soufflerie de la MLC qui a plus de 20 ans d'âge.



Au vu des conclusions de l'étude, cette opération se déroulera en deux temps pour l'année 2021. Dans un premier temps, l'optimisation des installations existantes et dans un second temps la mise en place de deux pompes à chaleur, l'une pour l'école maternelle et l'autre pour la MLC et le complexe sportif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** l'inscription du projet de rénovation du chauffage à la D.E.T.R 2021 pour un montant de 171.700 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement ci-joint ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

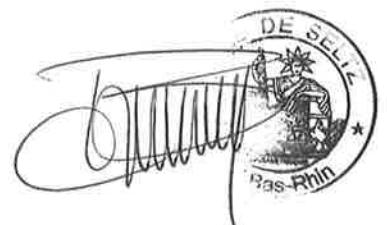
Arrivée de Monsieur Richard PETRAZOLLER à 18h20
Arrivée de Madame Rachel FLEITH à 18h25

Délib. N° 2021-16

4) DETR 2021 – Réaménagement de l'école maternelle

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de restructuration de l'école maternelle qui a débuté en 2020, la commune souhaite poursuivre ce programme en 2021 par la mise en place d'un préau qui est également une demande forte du corps enseignant.

Un chiffrage a été demandé auprès d'un architecte afin de lancer les travaux en 2021 et en parallèle Monsieur le Maire souhaite également inscrire ce programme au niveau de la DETR pour l'année 2021.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** l'inscription du projet d'agrandissement de l'école maternelle à la D.E.T.R 2021 pour un montant de 107.530 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement ci-joint ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-17

5) DETR 2021 – Rénovation de l'ancien magasin ATAC

Ajourné

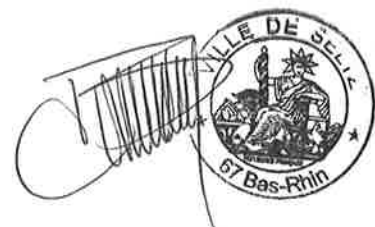
Délib. N° 2021-18

6) Subvention à l'association S.N.E.M.M (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire)

Suite au courrier du 17 juillet 2020 de l'association S.N.E.M.M, 409^{ème} section Wissembourg-Lauterbourg-Landau, il y a lieu de verser une subvention d'un montant de 510 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 510 € à la S.N.E.M.M (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire) sur le compte 657499 ;
- **Demande** de prévoir les crédits au budget 2021 ;



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-19

7) Programme O.N.F 2021

L'O.N.F établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, « un programme annuel d'exploitation et de travaux patrimoniaux » pour le domaine forestier de la commune de Seltz.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le programme 2021 proposé par l'Office National des Forêts.

- Budget prévisionnel Travaux d'exploitation : **4 980.00 € HT**
- Budget prévisionnel Travaux patrimoniaux : **5 600.00 € HT**

Soit un coût total de 10.580 € HT (honoraires en sus).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le programme 2021 des travaux (travaux d'exploitation & travaux patrimoniaux) présenté par l'O.N.F ;
- **Demande** de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité



Délib. N° 2021-20

8) Paiement des factures en investissement

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

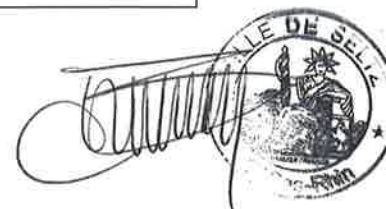
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget précédent avant l'adoption du budget primitif 2021 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ;
- **Autorise** le paiement des factures suivantes :

Budget	Fournisseurs	N° facture	Montant
Budget Principal	Fenêtres Laurent	F-21/02-00082	1 719.10 €
Budget Principal	Action Repro Couleurs	40130956	138.98 €
Budget Principal	EBRA Médias Alsace	PUB21230000685	354.58 €
Budget Principal	STANDBY	2101M0484	4 680.00 €
Budget Principal	COLAS	11000RI20030423	16 752.00 €



Budget Principal	LENGERT Joël	21020502	9 840.00 €
Budget Principal	SUEZ Consulting SAFEGE	F21CAE034	7 854.00 €
Budget Principal	FRITZ Electricité	2020/11/10738	15 388.80 €
Budget Principal	WILLEM	2012-045	26 706.00 €
Budget Principal	Maître Camille LATZER	116865	6 052.94 €
Budget Principal	KUNTZ	FA9954	753.60 €
Budget Principal	LUNIK Bureau d'Etudes	20210214	5 400.00 €
Budget Bâts S&C	INDDIGO	21 01 080	2 700.00 €
Budget Bâts S&C	HUNSINGER	21.01.034	1 488.0 0 €

- **Demande** de prévoir les crédits au budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-21

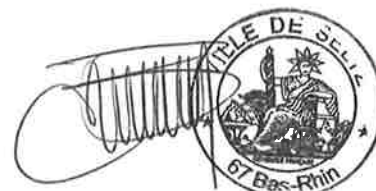
9) Echange de terrains agricoles

- **Vu** la réunion qui s'est tenue en Mairie de Seltz le lundi 18 janvier 2021 entre la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural - SAFER, Madame Valérie HEMMERICH, Monsieur Sébastien WEINFURTNER et la commune de Seltz.
- **Vu** que la SAFER ne souhaite pas préempter.

Considérant que lors de cette réunion, la SAFER propose à la Mairie de Seltz des échanges de terrains afin que le couple puisse avoir un terrain d'un seul tenant et non des terrains morcelés.

Considérant que la commune de Seltz est d'accord sur le principe.

La commune de Seltz accepte l'échange des terrains cadastrés suivants, à savoir :



Commune	Section	Parcelle	Superficie
Schaffhouse près Seltz	04	133/15	45a 04ca
Schaffhouse près Seltz	14	59	14a 01ca

Soit une superficie totale de 59 ares et 05 centiares (dont elle deviendra propriétaire) d'une valeur de 2 657.25 €.

En contrepartie, la commune de Seltz cède à Madame Valérie HEMMERICH et Monsieur Sébastien WEINFURTNER les terrains suivants, à savoir :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Schaffhouse près Seltz	02	108	20a 97ca
Schaffhouse près Seltz	03	125	34a 00ca

Soit une superficie de 54 ares et 97 ca d'une valeur de 2 473.65 €.

Aucune soulte n'est demandée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

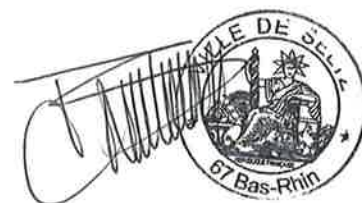
- **Autorise** l'échange de terrains comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse d'échange ;
- **Confirme** qu'aucune soulte ne sera versée en contrepartie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-22

10) Signature de la servitude section 43 parcelle 568

Oùï les explications de Monsieur le Maire,



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de constitution de servitudes de la section 43 parcelle 568 au lieudit HESSELBUSCH ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Pour information

Monsieur Jean-Luc BALL fait part des réunions prévues pour les semaines à venir :

- Réunion de la commission des finances le 15/03/2021 à 18h00 (le lieu restant à définir en fonction des personnes présentes) ;
- Réunion du prochain Conseil Municipal le 19/03/2021 à 18h30 à l'E.S.S.

Monsieur Gilbert SCHMITT rappelle que le handball club organise une vente de beignets à emporter.

Madame Betty HOLTZMANN informe l'assemblée de l'élection du Conseil Municipal des jeunes. En tout 19 membres composent ce conseil avec à leur tête Marie PUCHOIS.

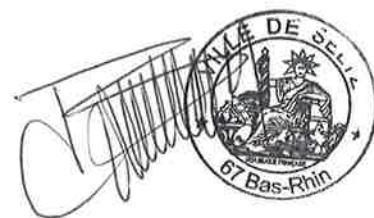
1^{er} adjoint : Maxime HENNER en charge des finances

2^{ème} adjoint : Victoria KAZDA en charge des affaires scolaires et sociales

3^{ème} adjoint : Younes MOUASSA en charge des affaires culturelles et des loisirs

4^{ème} adjoint : Zoé METZER en charge de l'environnement

Arrivée de Madame Corinne MEDAUER à 18h55.



Monsieur Richard PETRAZOLLER informe l'assemblée que les projets avancent bien. En ce qui concerne la Maison des aînés, il reste à choisir l'architecte. Cela sera fait début mars. Il rappelle que lors de la transformation du POS en PLU, un emplacement réservé avait été créé justement pour ce type d'aménagement.

Il s'avère que des personnes se posent des questions et notamment Monsieur DIEBOLD qui sur le principe n'est pas contre mais a peur des nuisances que cela pourrait entraîner. Or cela ne sera pas le cas, loin de là.

Madame Mylène HECK informe l'assemblée qu'une réunion de la commission culture et communication s'est tenue le 30 janvier dernier. Lors de cette réunion il a été décidé notamment :

- Bricolage de Pâques le 6 mars et le 13 mars 2021 ;
- Journées citoyennes le 17 avril et le 5 juin de 9h00 à 13h00 ;
- Annulation de la chasse aux œufs ;
- Parution du prochain bulletin durant la semaine avant Pâques

Monsieur Frédéric HEYD Informe l'assemblée de la fin d'ici deux semaines des travaux de la Rue du Pont du Rhin.

Questions des conseillers

Monsieur Maxime NOWAK souhaite connaître le devenir de l'ancien magasin ATAC. La commune a fait réaliser par un cabinet d'architecte un chiffrage sur la transformation de ce lieu en un hall couvert pour accueillir le marché hebdomadaire (en cas de pluie) ainsi que la Police Municipale et les permanences qui ont actuellement lieu en Mairie. Une réunion avec l'ensemble des financeurs aura lieu prochainement afin de vérifier la viabilité du projet.

Monsieur Maxime NOWAK demande également si des parkings dédiés seront mis en place au niveau de la Maison des aînés. Des parkings seront créés pour

la Maison des aînés mais ces parkings seront accessibles à tous (il n'existera pas de parking dédié à la Maison des aînés).

Madame Estelle DECKERT souhaite savoir s'il existe un préau pouvant être utilisé pour le yoga (demande de Madame TIMMEL). A ce jour, le seul préau existant est celui de l'école primaire. Au vu de la situation sanitaire, la commune ne peut rien proposer de mieux à Madame TIMMEL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 19h28.

